

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2023 PROCES-VERBAL

**Nombre de membres :**

En exercice : 66  
Présents : 53  
Votants : 61

Le 25 mai 2023 à 18h30, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de Pauline GODET.

**Date de convocation :** 15 mai 2023

**Secrétaire de séance :** Georges BOUVIER

**PRESENTS :**

Ambléon	Annie BIONDA	
Andert-et-Condon	Francine MARTINAT	
Arboys en Bugey	Michel Charles RIERA	
Armix	Véronique VUILLOUD	
Artemare	Emmanuel MASSÉ	
Artemare	Isabelle ROUX	Pouvoir à Emmanuel MASSÉ
Arvière-en-Valromey	Annie MEURIAU	
Belley	Jean-Michel BERTHET	
Belley	Anaïs BOUTTEMY	Pouvoir à Sylvie SCHREIBER
Belley	Dominique CANOT	
Belley	Annie CLUZEL	
Belley	Angélica DA COSTA	Pouvoir à Jean Michel BERTHET
Belley	Annie DELPON	
Belley	Charlotte DEMENTHON	Pouvoir à Marie Christine ROZIER
Belley	Marie-Hélène DESCHAMPS	Pouvoir à Dimitri LAHUERTA
Belley	Jean-Yves HEDON	
Belley	Dimitri LAHUERTA	
Belley	Daniel PONCY	
Belley	Philippe RODRIGUEZ	
Belley	Pierre ROUX	
Belley	Marie-Christine ROZIER	
Belley	Sylvie SCHREIBER	
Brégnier-Cordon	Thierry VERGAIN	
Brens	Nadine LAGRANGE VAN GELE	
Brens	Roland PIOT	
Ceyzérieu	Myriam KELLER	
Chazey-Bons	Bruno FORT	
Cheignieu-la-Balme	Marc BUET	Suppléant Pascal REVERT
Colomieu	Régis IMBERT	
Conzieu	Pascal PEZANT	Pouvoir à Annie BIONDA
Contrevoz	Jean-Daniel BALASTRIER	
Cressin-Rochefort	Frédéric CHIFFE	
Culoz-Béon	Franck ANDRE-MASSE	
Culoz-Béon	Claude FELCI	
Culoz-Béon	Marc GUILLAND	
Culoz-Béon	Anne-Laure PETITE	
Culoz-Béon	Danielle RAVIER	

Cuzieu	Stéphanie MARCHAND	
Flaxieu	Serge BAL	
Groslée-Saint-Benoit	Marie Odile KJAN	
Groslée-Saint-Benoit	Henri SOUDAN	
Haut-Valromey	Bernard ANCIAN	
Izieu	Denis MARTIN BARBAZ	Pouvoir à Thierry VERGAIN
Lavours	Chantal CASANOVAS	
Magnieu	Thierry GUITTET	
Marignieu	Pascal DEMANGE	
Massignieu-de-Rives	Didier VINETTE	
Murs-et-Gélignieux	Pierre VALLIN	
Parves-et-Nattages	Jean François BIJOT	
Peyrieu	Pierre COCHONAT	
Pollieu	Jean Philippe BRUN	
Prémeyzel	Jean-Pierre ROPELE	
Rossillon	Georges BOUVIER	
Ruffieu	Pierre BROUSSART	
Saint-Germain-les-Paroisses	Régis CASTIN	
Saint-Martin-de-Bavel	Xavier VINCENT	
Valromey-sur-Séran	André BOLON	
Valromey-sur-Séran	Pauline GODET	
Virieu-le-Grand	Yvette VALLIN	
Virignin	Marcel BANDET	Pouvoir à Pauline GODET
Vongnes	Pascale GUILLON	

#### EXCUSES

Belley	Jacques CHEVAT
Culoz-Béon	Céline LE CERF

#### ABSENTS

Talissieu	Sabrina DEGUISNE
Champagne-en-Valromey	Claude JUILLET
La Burbanche	Patrick MARIÉ

#### **LE QUORUM EST ATTEINT**

#### MOUVEMENTS DE SALLE

Dimitri LAHUERTA arrive à 18h44 lors de l'intervention sur le frelon asiatique.

Marie-Christine ROZIER arrive à 18h44 lors de l'intervention sur le frelon asiatique.

Pierre VALLIN arrive à 18h55 lors du retour sur le travail des commissions.

Jean-Yves HEDON arrive à 19h00 lors du retour sur le travail des commissions.

Stéphanie MARCHAND, Danielle RAVIER et Philippe RODRIGUEZ quittent la séance à 20h26 pendant les questions diverses avant l'échange sur l'aire d'accueil des gens du voyage.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Pauline GODET ouvre la séance à 18h35, remercie la commune de Culoz-Béon pour la réception du conseil communautaire, et la presse pour sa présence.

## ORDRE DU JOUR

- Intervention de Philippe TREILLE sur le frelon asiatique.
- Information des vice-présidents sur les réunions de commission.
- Approbation du compte-rendu de la séance du 6 avril 2023.

### ADMINISTRATION GENERALE :

1. **Délibération :** Désignation d'un secrétaire de séance.
2. **Délibération :** Information sur les décisions prises entre le 30 mars et le 16 mai 2023.
3. **Délibération :** Désignation d'une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques (PRADA).

### DEVELOPPEMENT :

4. **Délibération :** Convention de coordination pour l'organisation de la 13<sup>ème</sup> étape du Tour de France 2023.

### ENVIRONNEMENT :

5. **Délibération :** Convention avec CNR pour « Animer, suivre et diffuser des pratiques agroécologiques au sein des exploitations agricoles de Bugey-Sud ».
6. **Délibération :** Demande de subvention pour la rénovation du pont d'Ossy-Sutrieu (Champagne-en-Valromey).
7. **Délibération :** Demande de subvention pour des travaux d'intérêt général d'aménagement du barrage Moisset sur le Furans (Chazey-Bons).
8. **Délibération :** Acquisition d'un ouvrage hydraulique sur le Furans (Chazey-Bons).
9. **Délibération :** Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif.

### FINANCES :

10. **Délibération :** Eau et Assainissement : durées d'amortissement des biens mobiliers et immobiliers.
11. **Délibération :** Mise en place d'une convention de versement périodique d'acomptes avec l'Agence de l'Eau.
12. **Délibération :** Attribution de subventions aux associations et organismes divers - Mise à jour.

### RESSOURCES HUMAINES :

13. **Délibération :** Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent de maitre-nageur à temps complet (35 heures).
14. **Délibération :** Renouvellement des deux contrats de projets non permanents des conseillères numériques.

- **Intervention de P. TREILLE sur le frelon asiatique.**

Lutter contre le frelon asiatique est un enjeu apicole et environnemental (le frelon asiatique est un prédateur des abeilles et des pollinisateurs), mais également de santé et de sécurité publique.

Dans le département de l'Ain, la déclaration et la lutte contre les frelons asiatiques est gratuite pour les déclarants grâce au soutien des collectivités (conseil départemental et communautés de communes).

Une adresse unique de signalement : [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr)

Le document projeté en séance est annexé au présent procès-verbal.

- **Information des vice-présidents sur le travail des commissions.**

o **Commission Economie :**

Myriam KELLER informe l'assemblée de la saisine de l'EPFL de l'Ain pour engager les démarches visant à l'acquisition de la friche Oxyane située à Belley.

Cette saisine s'inscrit en complément du travail conduit par la ville de Belley sur la friche du Tanneur. Ce travail vise à la fois à :

- Travailler cette situation d'interface globale entre le centre-ville, le collège et la zone industrielle/commerciale.
- Engager un travail programmatique sur cette entrée de ville.
- Compléter le travail sur les flux dans ce secteur.

**INTERVENTIONS :**

Dimitri LAHUERTA remercie l'exécutif et le conseil communautaire pour cet engagement. Un beau partenariat va pouvoir être affiché sur ce tènement stratégique d'entrée de ville. C'est la requalification de tout un quartier, avec ses contraintes et ses opportunités, qui va pouvoir être entreprise.

o **Commission Déchets :**

Michel Charles RIERA fait un point d'étape sur le dossier des biodéchets que la CCBS devra gérer au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Les matériels retenus sont des conteneurs grutables, d'environ 1m3, installés à proximité des conteneurs semi-enterrés actuels. Ils seront déployés sur les 5 bassins de service identifiés dans le projet de territoire et à Artemare, soit 40 points répartis comme suit :

- Artemare : 5
- Belley : 20
- Bregnier Cordon : 2
- Champagne en Valromey : 3
- Culoz : 7
- Virieu le Grand : 3

Le rétroplanning est le suivant :

- Achat : été 2023.
- Déploiement : rentrée 2023.
- Test : 1 an.
- Bilan étape : 6 mois.

Une communication adaptée sera déployée auprès des usagers et des communes via :

- Des flyers aux habitants.
- Les bulletins municipaux.
- La presse locale.
- Les sites Internet de la CCBS et des communes.
- Les réseaux sociaux

Michel Charles RIERA évoque ensuite les problèmes récemment rencontrés avec le prestataire chargé de la collecte multiflux. L'entreprise a connu des problèmes de matériel et de ressources humaines qui ont perturbé la collecte dans les communes. Elle a été informée que des pénalités seraient désormais appliquées en cas de nouvelles difficultés de collecte.

#### ○ Plan Agricole et Alimentaire Territorial :

Michel Charles RIERA rappelle la volonté de co-construction du plan d'action avec des comités de pilotage ouverts aux représentants de tous les maillons de la chaîne alimentaire. Les ateliers de partage du diagnostic avec toutes les parties prenantes se dérouleront le 6 juillet prochain.

Concernant le volet alimentation, il fait un point sur les actions en cours ou à venir :

- Restauration collective : travail sur le cahier des charges de la prestation de fourniture de repas de la Ville de Belley avec l'ADABio (association pour le développement de l'agriculture biologique en Savoie, Haute-Savoie, Isère et dans l'Ain), et sur un menu local et de qualité ambitieux dans les cantines de Belley lors de la semaine des Epicuriennes.
- Gaspillage alimentaire : semaine de pesée des déchets en mai à l'école Jean Ferrat pour diagnostiquer les sources de gaspillage et appliquer des actions correctives
- Sensibilisation : poursuite des animations pédagogiques sur l'agriculture et l'alimentation dans les écoles du territoire candidates en 2022, préparation du catalogue pour 2023 2024, animation culinaire à base de produits locaux à l'occasion des Epicuriennes.

Concernant le volet agriculture et forêt, les actions en cours ou à venir sont les suivantes :

- Formation sur les couverts végétaux dans le cadre du projet d'évolution des pratiques.
- Programme d'animation locale autour de la transmission et de l'installation en agriculture.
- Animation du PAEC.
- Soutien aux associations comme Solidarité Paysan.
- Signature de la Charte Forestière.

#### ○ Cycles de l'Eau :

Pierre COCHONAT rappelle la décision de la commission de mettre l'accent sur la connaissance quantitative de la ressource en eau, et en particulier sur le suivi quantitatif du prélèvement. En 2021, le volume annuel prélevé sur le territoire CCBS est de 776 000 m<sup>3</sup> :

- 60.5% de ce volume concerne l'alimentation en eau potable des particuliers.
- 38.5% de ce volume concerne les industriels (hors AEP).
- 1% de ce volume concerne l'irrigation agricole.

Pierre COCHONAT précise à l'assemblée qu'il n'y a pas de projet de méga bassine en Bugey-Sud.

Il y a un projet qui viserait à récupérer les eaux de ruissellement pour aider à remplir une réserve d'eau pour l'irrigation des terres agricoles de la CUMA Vongnes-Ceyzérieu. Les terrains concernés sont sur Artemare, Saint-Martin-de-Bavel et Ceyzérieu.

Les prélèvements agricoles sont autorisés par le préfet en nappe souterraine du Séran.

Ce projet permettrait de réduire la pression du prélèvement sur la nappe alluviale, contrairement à une bassine qui fonctionne avec de l'eau pompée dans la nappe.

La CCBS a accepté d'être assistant à maîtrise d'ouvrage pour la CUMA, avec une fiche action inscrite dans le PGRE. Une étude de faisabilité va être menée pour mesurer la quantité d'eau de ruissellement qui pourra être effectivement récupérée.

Pierre COCHONAT évoque ensuite la récupération des eaux de pluie sur les bâtiments agricoles.

10 dossiers de candidatures volontaires seront retenus pour lancer l'opération en 2023 (selon le principe premier arrivé, premier servi) suite à un courrier adressé à la profession agricole.

Ce sera une co-construction technique des projets directement avec la profession, avec un appel d'offres groupé. La CCBS accompagnera les agriculteurs pour le dépôt des dossiers de demande de subventions.

La commission a validé la mise en place d'un programme d'actions et de mise en place de matériels hydro économes pour les particuliers et les collectivités/établissements publics.

Ce sont les douches et WC qui sont ciblés pour être le plus efficient possible.

Un appel d'offre groupé à bons de commandes sera réalisé par la CCBS. Le financement de cette opération se fera par une enveloppe financière de 50 000 € de la CCBS, une subvention de l'Agence de l'Eau à hauteur de 50%, et un reste à charge pour les particuliers et les collectivités/établissements publics.

Le volet communication sera important pour la réussite de cette opération.

La commission a enfin validé la mise en place d'un programme de récupération des eaux de pluie pour les particuliers et les collectivités/établissements publics.

Les cuves de récupération d'eaux pluviales (non enterrées), type cuve IBC 1m3 sont ciblées pour être le plus efficient possible.

Le financement de cette opération se fera par un fonds de concours CCBS aux communes dont le règlement reste à établir. En revanche, il n'y a pas de subventions possibles.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par les communes volontaires (via la compétence eaux pluviales).

La CCBS réalisera les supports de communication, assurera la relation avec des sociétés de vente de cuves, et conseillera les communes.

Michel Charles RIERA intervient concernant le photovoltaïque. Suite à la mise sur pause de l'initiative du SIEA en la matière, Pierre BROUSSART a été chargé d'étudier les possibilités d'intervention de la CCBS.

○ **Réhabilitation de la piscine intercommunale :**

Thierry VERGAIN informe l'assemblée des résultats du diagnostic structure réalisé par le cabinet BOST. Il ressort que tous les éléments (bétons, charpentes) peuvent être conservés avec des mesures de renfort.

Ces résultats confirment la faisabilité d'une réhabilitation et conforte l'orientation prise.

Le cabinet ALAMO a été retenu comme assistant à maîtrise d'ouvrage, avec pour mission d'accompagner la CCBS pour la rédaction d'un programme, la consultation d'un cabinet architecte, le suivi en phase travaux et le suivi énergétique de l'équipement les deux premières années de fonctionnement. Ce cabinet fait partie du groupe Duval, qui réhabilite actuellement l'ancienne prison de Belley, et qui a une grande expérience des centres aquatiques.

La commission Bâtiments se réunira le 6 juin 2023 pour travailler notamment sur ce dossier.

**ADMINISTRATION GENERALE :**

**1. Délibération : Désignation du secrétaire de séance.**

Pauline GODET demande au conseil communautaire de nommer un secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats.

➤ **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ, le conseil communautaire désigne Georges BOUVIER comme secrétaire de séance.**

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 6 avril 2023.**

➤ **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ, le conseil communautaire adopte le procès-verbal de la séance du 6 avril 2023.**

**2. Délibération : Informations sur les décisions prises entre le 30 mars et le 16 mai 2023.**

✓ **Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.**

Par sa délibération n°2022-90 en date du 13 octobre 2022, le conseil communautaire a délégué un certain nombre de pouvoirs à la présidente et au bureau exécutif.

Pauline GODET rend compte des décisions prises entre le 30 mars et le 16 mai 2023.

- **Bureau exécutif :**

Date	Objet	Observations	Décision formalisée
03/04	Adhésion 2023 CAUE de l'Ain	Adhésion annuelle de 3 662,70 €	2023-126
	Avis sur le PLU de Ceyzérieu	Avis favorable	2023-127
	Avis sur le PLU de Haut Valromey	Avis favorable	2023-128

	Convention d'occupation temporaire du domaine public pour une activité de petite restauration au port de Virignin	Anthony Brousse Pizz'Truck - 11€/jour le lundi du 03/04 au 25/09 soit 286 €	2023-129
	Convention d'occupation temporaire du domaine public pour une activité de petite restauration au lac de Virieu le Grand	Jean Valentin Desmedt - du 01/05 au 01/10/23 soit 550 €/mois	2023-130
02/05	Convention d'occupation temporaire du domaine public pour une activité de petite restauration au port de Virignin	Léane Laupin La tournée de Titoune- le mardi du 06/05 au 15/08/23 soit 121 €	2023-162
	Contrat de partenariat avec la CNR dans le cadre du projet alimentaire territorial 2022-2024	Financement de la CNR de 24 156 €	2023-163

- Marchés publics, accords-cadres et avenants :

Marché/ Avenant	Date	Objet	Attributaire	Montant HT	Décision
2023-0000000022-00	31/03	Création d'un ponton de baignade et d'un ponton de pêche au lac de Virieu le Grand	GAILLARD RONDINO 42600 Savigneux	54 624,00 €	2023-140
2023-0000000023-00	31/03	Fourniture et installation d'un sanitaire PMR Structure bois au lac de Virieu le Grand	SANISPHERE 26110 Nyons	56 765,00 €	2023-141
2023-0000000024-00	05/04	Mission d'étude opérationnelle pour la réalisation d'une stratégie de développement économique Bugey-Sud	MODAAL 69007 Lyon	39 850,00 €	2023-145
2023-0000000025-00	05/04	Maitrise d'œuvre pour la réalisation d'une voie verte entre Cressin-Rochefort et Culoz	SAFEGE 69009 Lyon	63 280,00 €	2023-146
	12/04	Maintenance curative annuelle des conteneurs enterrés et semi-enterrés	ECOBA - BILOBA ENVIRONNEMENT 69720 St Bonnet de Mure	Selon détail du bordereau de prix unitaire	2023-147
2023-078 EAU	12/04	Mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour le dépôt d'un dossier AAP Sécurisation - Puits de Brens et d'Arboys en Bugey (Arbignieu)	Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain 01000 Bourg en Bresse	1 125,00 €	2023-148
2023-0000000026-00	14/04	Marché subséquent N°3 Accord cadre travaux de voiries	Groupement EIFFAGE ROUTE CENTRE EST / DUMAS / FONTAINE / FAVIER 01200 Bellegarde sur Valserine	208 350,00 €	2023-149
2023-0000000027-00	14/04	Maitrise d'oeuvre pour la création et le renouvellement du réseau d'eau potable - Commune de Cressin-Rochefort	NICOT Ingénieurs Conseils 74650 Chavanod	21 120,00 €	2023-164
2023-0000000028-00	15/04	Accord cadre à Bons de commande pour la MOE des travaux communaux d'eau potable et prestations annexes - Commune de Brégnier Cordon	Cabinet MERLIN 69007 LYON	72 287,84 €	2023-165
2023-0000000029-00	19/04	Marché de mise à jour du zonage d'assainissement et relevés topo pour la création d'une station d'épuration - Commune de Ceyzérieu	SARL EPTEAU 01360 Loyettes	1 125,00 €	2023-166
2022-0000000008-00	19/04	Avenant 1 au marché de MOE pour la rénovation de 3 ouvrages d'art	VDI Ingénierie 42000 St Etienne	1 809,10 €	2023-167

2023-000000030-00	19/04	Etude du schéma directeur d'assainissement - Commune de Talissieu	DAEC 73290 La Motte Servolex	8 400,00 €	2023-168-bis
2023-000000031-00	19/04	Diagnostic des réseaux d'assainissement - Commune de Talissieu	AL'EPUR 73360 La Bauche	6 150,00 €	2023-168-bis
2023-000000032-00	09/05	Contrôles qualité des Travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement - Commune de St Martin de Bavel	ALPS 42610 St Georges Hauteville	8 502,38 €	2023-182
2023-0000033-01-00	11/05	Exploitation des 3 déchetteries, transport et valorisation des déchets lot 1 : accueil du public, gestion des 3 déchetteries et du haut d'un quai de transfert	TRIALP 73000 Chambéry	2 023 920,00 €	2023-189
2023-0000033-02-00	11/05	Exploitation des 3 déchetteries, transport et valorisation des déchets lot 2 : transport et valorisation des déchets	SME Environnement 01300 Chazey-Bons	511 252,00 €	2023-189

- Décisions de la présidente :

Date	Objet	Montant TTC	Entreprise	Décision formalisée
<b>Pôle Environnement et Technique</b>				
31/03	GEMAPI - gestion d'embâcles sur le Séran	1 680,00 €	Trait débardage services 01230 Evosges	2023-135
31/03	Réparation d'un aqueduc à Groslée St Benoit	1 084,40 €	Maçonnerie Vuillerod 01300 Groslée St Benoit	2023-139
03/04	Produits PH pour la piscine	1 265,51 €	Drog Déco - 01300 Belley	2023-142
13/04	Entretien des espaces verts au port de Virignin	9 420,00 €	Fabien Espaces Verts 73240 Champagneux	2023-150
13/04	Curage des fossés sur la commune d'Izieu	4 320,00 €	Couthon TP 38630 Les Avenières	2023-151
13/04	Réhabilitation environnementale des milieux aquatiques et prévention des inondations	7 020,00 €	GCTP 01510 Artemare	2023-152
13/04	Réalisation de mesures de déflexion sur la commune de Belley	2 732,40 e	Eiffage route 01200 Valserhône	2023-153
13/04	Réalisation de mesures de déflexion sur la commune de Ceyzérieu	2 732,40 e	Eiffage route 01200 Valserhône	2023-154
13/04	Réparations de brises soleil dans les locaux d'Actipole	2 171,82 €	BDS Ingénierie 42400 Saint Chamond	2023-155
13/04	Aire de Bilignin - remplacement d'une porte métallique	2 474,40 €	Serrurerie Ferronnerie Mollex 01300 Belley	2023-156
13/04	Réparation autolaveuse piscine	1 238,70 €	Hexagone 95100 Argentueil	2023-157
24/04	Réfection des accès à l'ex décharge des Erruts	15 060,00 €	Ortec Soleo 69330 Meyzieu	2023-173
24/04	Travaux paysagers à la déchetterie de Virieu le Grand	9 360,00 €	Vistalli Xavier 01300 Brens	2023-174
24/04	Travaux paysagers à la déchetterie de Culoz	8 500,00 €	Vistalli Xavier 01300 Brens	2023-175
25/04	Lignes de séparation des couloirs de nage à la piscine	1 182,00 €	La Scolaire 59150 Wattrelos	2023-176
27/04	Trimax - Contrat d'assurance	2 396,00 €	Abeille Assurance 01300 Belley	2023-178
27/04	Entretien de la toiture de la maison de santé de Virieu le Grand	1 968,00 €	Soprema 69744 Genas	2023-179
27/04	Entretien de la toiture d'Actipole	1 143,36 €	Soprema - 69744 Genas	2023-180
28/04	Achat d'un véhicule	23 649,76 €	Renault - 01200 Valserhône	2023-181

04/05	Dispositif prévisionnel de secours lors du passage du Tour de France	1 997,00 €	Union départementale des sapeurs-pompiers de l'Ain 01000 Bourg en Bresse	2023-184
10/05	Ouverture du quai de transfert les jours fériés en mai 2023	1 025,46 €	Trialp 73000 Chambéry	2023-191
10/05	Location de véhicule pour la secrétaire de mairie itinérante	1 931,40 €	Nissan 01300 Belley	2023-192
10/05	Equipements de mannequins pour la piscine	1 001,52 €	Unisports 10300 Sainte Savine	2023-194
10/05	Réfection des peintures des façades du local d'aviron à Virignin	3 360,00 €	Gauthier 73170 Yenne	2023-196
10/05	Elagage sur la commune d'Izieu	5 760,00 €	Sarl Rabatel 38110 Montagnieu	2023-198
10/05	Etude de faisabilité pour de la géothermie pour le projet de siège communautaire	7 500,00 €	Inddigo 73000 Chambéry	2023-199
10/05	Fauchage sur la commune de Valromey sur Séran	2 736,00 €	Agri Défis 01260 Valromey sur Séran	2023-200
11/05	Mise en service d'une borne pour recharge véhicule électrique à Actipole	3 471,28 €	ATME 01300 Belley	2023-201
11/05	Maintenance annuelle du filtre à sable à la piscine	1 003,20 €	Procath 68059 Mulhouse	2023-202
12/05	Groupes électrogènes pour le passage du Tour de France	13 500,00 €	Climateck 01350 Culoz-Béon	2023-203
15/05	Autorisation d'accueil et de stationnement temporaire des gens du voyage	Titre gracieux	CNR 01300 Belley	2023-205
<b>Régies des eaux</b>				
10/05	Epanchage des boues de la STEP de Belley	30 532,01 €	SCEA la Pélissière 01300 Belley	2023-190
<b>Logement</b>				
27/04	Convention pour un logement temporaire d'urgence départemental	1 500,00 €	Association ORSAC	2023-183
<b>Mobilités</b>				
03/04	Organisation journées Savoir rouler à vélo	7 350,00 €	Prolynx 74910 Seyssel	2023-143
04/05	Partenariat annuel	6 588,00 €	La compagnie des mobilités 37000 Tours	2023-186
<b>Marchés publics</b>				
03/04	Achat d'unités de publication au BOAMP	6 480,00 €	Dila Journal Officiel 75727 Paris	2023-144
<b>SI</b>				
31/03	Prestation Illiwap	5 850,00 €	Illiwap - 42000 Saint Etienne	2023-136
31/03	Poste informatique pour le service finances	1 047,91 €	EPC Maintenance 73100 Aix les Bains	2023-137
31/03	Box 4G pour l'espace pluriel	1 074,00 €	SFR Business 75000 Paris	2023-138
13/04	Installation d'un standard Wapt entreprise	1 872,00 €	Comitari 44105 Nantes	2023-160
13/04	Achat de 90 licences Wapt	2 160,00 €	Tranquil IT 44230 Saint Sébastien	2023-161
10/05	Achat et abonnement d'un mobile pour le service urbanisme	2 059,20 €	SFR Business 75000 Paris	2023-193
10/05	Abonnement pour licences Microsoft	1 209,60 €	Megao 26000 Valence	2023-195
<b>Tourisme</b>				
13/04	Mise en place de panneaux de signalisation directionnel et de SIL	6 480,00 €	DDSR 25480 Pirey	2023-158
24/04	Terrassement pour toilettes sèches lac de Virieu le Grand	2 676,00 €	GCTP 01510 Artemare	2023-169

24/04	Renaturation du ruisseau au lac de Virieu le Grand	11 302,32 €	GCTP 01510 Artemare	2023-170
24/04	Allée piétonne pour les sanitaires du lac le Virieu le Grand	3 903,60 €	GCTP 01510 Artemare	2023-171
24/04	Allées piétonnes sur le site du lac le Virieu le Grand	12 871,20 €	GCTP 01510 Artemare	2023-172
26/04	Signalétique et travaux pastoraux	4 536,00 €	Jerifo 01430 Vieu d'Izenave	2023-177
04/05	Constat de l'état de la pirogue monoxyde	3 044,25 €	Arc Nucléart 38000 Grenoble	2023-185
04/05	Changement du panneau d'accueil du lac de Virieu le Grand	1 069,20 €	Creapub 01470 Serrières de Briord	2023-187
04/05	Brise vue ViaRhôna Port de Groslée	3 684,00 €	Serrurerie Ferronnerie Mollex 01300 Belley	2023-188
<b>Communication</b>				
13/04	Impression du magazine Tout Bugey Sud n°8	5 394,00 €	Gonnet Imprimeur 01300 Virignin	2023-159
10/05	Parution dans la revue Samu Magazine	2 904,00 €	Ida Samu Magazine 94223 Charenton	2023-197

➤ Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire prend acte des décisions présentées.

**3. Délibération : Désignation d'une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques (PRADA).**

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pauline GODET informe l'assemblée que, en tant qu'établissement public de coopération intercommunale regroupant une population de plus de dix mille habitants, la CCBS doit désigner une PRADA qui est chargée de :

- Réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction.
- Assurer la liaison entre l'autorité auprès de laquelle elle est désignée et la commission d'accès aux documents administratifs (CADA).

➤ Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire désigne Christophe GIBOULET, directeur du pôle administration générale et communication de la CCBS, comme PRADA.

**DEVELOPPEMENT :**

**4. Délibération : Convention de coordination pour l'organisation de la 13<sup>ème</sup> étape du Tour de France 2023.**

- ✓ Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.
- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Régis CASTIN rappelle que le Tour de France arrivera au Grand Colombier le 14 juillet prochain.

Par sa délibération n°2023-03 en date du 26 janvier 2023, le conseil communautaire a autorisé la signature d'une convention quadripartite entre la société ASO, le conseil départemental de l'Ain, la CCBS et la communauté de communes Usse et Rhône (CCUR) pour l'arrivée de la 13<sup>ème</sup> étape du Tour de France le 14 juillet 2023 au Grand Colombier.

Pour rappel, outre la répartition des tâches, cette convention fixait également le montant de la participation à acquitter à ASO (130 000 € HT) et la répartition financière entre les parties :

- Département de l'Ain :	68 500 €.
- CCBS :	22 750 €.
- Communauté de communes Usse et Rhône :	22 750 €.
- Commune de Culoz :	6 500 €.
- Commune d'Anglefort :	6 500 €.
- Commune d'Arvière en Valromey :	3 000 €.

Il propose au conseil communautaire d'autoriser la signature d'une nouvelle convention entre le conseil départemental de l'Ain, la CCBS, la CCUR et la commune de Culoz-Béon pour préciser les modalités d'intervention des parties, optimiser les moyens déployés et faire de cet événement une vraie réussite populaire.

Le cas échéant, les frais d'organisation estimés à 130 000€ seront répartis comme suit :

- Département de l'Ain :	87 500 €.
- CCBS :	32 500 €.
- CCUR :	10 000 €.

Régis CASTIN précise que ce sont les services de la CCBS qui assureront la coordination générale de cette étape dans le cadre d'une dynamique partenariale et d'une concertation étroite entre les parties signataires.

C'est le même modèle de convention que pour l'édition précédente.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire autorise la signature de cette convention de coordination pour l'organisation de la 13<sup>ème</sup> étape du Tour de France 2023.**

#### **ENVIRONNEMENT :**

5. **Délibération : Convention avec CNR pour « Animer, suivre et diffuser des pratiques agroécologiques au sein des exploitations agricoles de Bugey-Sud ».**
- ✓ Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.
  - ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Michel Charles RIERA propose au conseil communautaire d'autoriser la signature d'une convention avec CNR concernant l'animation, le suivi et la diffusion des pratiques agroécologiques au sein des exploitations agricoles de Bugey-Sud.

Dans le cadre de ses P5Rhône, CNR s'engage dans de nombreux partenariats qui concrétisent à la fois sa forte volonté d'ancrage local et son soutien aux territoires autour des thématiques liées au développement des énergies vertes et de l'hydrogène, au renforcement de la navigation sur le Rhône et le développement des sites industriels et portuaires, la contribution à l'adaptation de l'agriculture du sillon rhodanien, les actions en faveur d'un corridor de biodiversité plus vivant et dynamique, le développement des projets de développement économique, touristique et les plus globalement, les projets qui permettent de rapprocher les territoires de leur fleuve.

Le projet agricole et alimentaire de la CCBS a été sélectionné suite à l'appel à projets lancé par CNR sur le thème : « Ensemble, accompagnons la transition de l'agriculture en vallée du Rhône ». Cette convention de partenariat prévoit un financement de CNR de 127 920 € et prendra fin au 15 février 2026.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire autorise la signature d'une convention avec CNR pour « Animer, suivre et diffuser des pratiques agroécologiques au sein des exploitations agricoles de Bugey-Sud ».**

6. **Délibération : Demande de subvention pour la rénovation du pont d'Ossy-Sutrieu (Champagne-en-Valromey).**
- ✓ Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Jean-Michel BERTHET informe l'assemblée que la CCBS souhaite engager une opération pluriannuelle de rénovation d'ouvrages d'arts situés sur le territoire communautaire.

Le pont d'Ossy-Sutrieu, situé sur la commune de Champagne-en-Valromey est le premier concerné par cette opération.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, il propose au conseil communautaire d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2023. Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Financeurs	Montant (H.T.)	Taux
Fonds propres	76 575.00 €	60.00 %
DSIL	51 050.00 €	40.00 %
<b>Total H.T.</b>	<b>127 625.00 €</b>	<b>100.00 %</b>

- Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire autorise le dépôt d'une demande de subvention pour la rénovation du pont d'Ossy-Sutrieu.

**7. Délibération : Demande de subvention pour des travaux d'intérêt général d'aménagement du barrage Moisset sur le Furans (Chazey-Bons).**

- ✓ Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.
- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Pierre COCHONAT informe l'assemblée que l'ouvrage dit « barrage MOISSET », situé sur la commune de Chazey-Bons, permet d'alimenter en rive droite le canal de dérivation d'un ancien moulin qui traverse le bourg de Chazey-Bons, ainsi que plusieurs propriétés sur 1.6 km.

Cet ouvrage, qui n'a aujourd'hui plus d'usage et qui n'est plus entretenu, est cependant régulièrement concerné par l'accumulation de débris qui entravent le bon écoulement des eaux sur le Furans, augmentant ainsi le risque inondation à l'aval dans le bourg de Chazey-Bons.

Dans ce contexte, les propriétaires privés de l'ouvrage ont signé une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CCBS, renonçant à leur droit d'eau et autorisant la CCBS à intervenir sur l'ouvrage pour différents types de travaux.

Dans le but de réduire les risques inondation, et en accord avec les propriétaires et la commune de Chazey-Bons, la CCBS envisage la réalisation des travaux suivants :

- Supprimer les vannages en travers du cours d'eau afin de laisser à nu le radier du barrage et permettre le libre écoulement des eaux du Furans ;
- Fermer l'entrée du canal de dérivation en rive droite afin de condamner la dérivation.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, il propose au conseil communautaire d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2023. Le plan de financement de l'opération est le suivant :

Financeurs	Montant H.T.	Taux
Fonds propres	3 510.00 € H.T.	60.00 %
DETR	2 340.00 € H.T.	40.00 %
<b>TOTAL GENERAL H.T.</b>	<b>5850.00 € H.T.</b>	<b>100.00 %</b>

- Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire autorise le dépôt d'une demande de subvention pour des travaux d'intérêt général d'aménagement du barrage Moisset sur le Furans (Chazey-Bons).

#### **8. Délibération : Acquisition d'un ouvrage hydraulique sur le Furans (Chazey-Bons).**

- ✓ Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.

Pierre COCHONAT propose au conseil communautaire d'autoriser l'acquisition de l'ouvrage hydraulique dit « Seuil de l'ancienne Minoterie », propriété de madame Emilie Henry-Perrier, situé sur la commune Chazey-Bons (hameau de Pugieu) et positionné en travers du Furans sur les parcelles section AB n° 0140 et 0142.

Cet ouvrage doit être mis en conformité vis-à-vis de la continuité écologique et permettre la libre circulation des poissons et sédiments.

Aujourd'hui, la CCBS a l'opportunité d'acquérir cet ouvrage à titre gracieux dans le but de pouvoir mener à bien les travaux de restauration de la continuité écologique qui participeront à décloisonner le cours d'eau et améliorer le fonctionnement général du Furans. Les ouvrages amont et aval ont (Moulin Martinet) ou feront (barrage Moisset, Barrage Cheminet) l'objet de travaux du même type.

Le cas échéant, les frais à charge de la CCBS dans le cadre de cette vente sont estimés à 1 500 € TTC (frais géomètre + frais notaire ; à part égale avec le propriétaire vendeur). Les futurs travaux sur l'ouvrage sont estimés à 50 000 € TTC.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire autorise l'acquisition de l'ouvrage hydraulique dit « Seuil de l'ancienne Minoterie ».**

#### **9. Délibération : Modification des modalités d'application de la Participation Forfaitaire à l'Assainissement Collectif (PFAC).**

- ✓ Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.
- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Pierre COCHONAT rappelle au conseil communautaire que, par sa délibération n°2022-146 en date du 15 décembre 2022, il a instauré une PFAC sur l'ensemble du territoire communautaire.

Au regard des précisions jugées nécessaires sur ses modalités d'application (la PFAC est exigible à la date de raccordement de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble ou de l'établissement, et non lors de l'instruction de l'autorisation d'urbanisme), et dans le but d'informer au mieux les usagers sur cette évolution tarifaire, il propose au conseil communautaire :

1. Le maintien transitoire des délibérations en place dans les communes entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 décembre 2023.
2. L'instauration de la PFAC à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (au lieu du 1<sup>er</sup> avril 2023 comme il était initialement prévu dans la délibération susvisée) selon les modalités suivantes sur l'ensemble du territoire communautaire :
  - **Tarif** : 25 €/m<sup>2</sup> de surface de plancher. La PFAC est plafonnée à 8 000 € correspondant à 80% du coût d'une installation d'assainissement individuel réglementaire.
  - **Rénovation d'une construction jamais raccordée au réseau d'eaux usées** : il est proposé d'appliquer la PFAC sur la totalité de la surface de plancher (existante et créée) déclarée dans le cadre de la demande d'urbanisme pour rénovation de la construction qui devra se raccorder au réseau d'eaux usées.
  - **Démolition-reconstruction** : dès lors que la surface de plancher existante est détruite, il est proposé d'appliquer la PFAC sur la surface de plancher créée quand bien même la construction démolie était raccordée au réseau d'assainissement.
  - **Reconstruction après sinistre** : dans le cas d'une reconstruction d'un bien sinistré, il est proposé d'exonérer de la PFAC.

#### **INTERVENTIONS :**

Dans le cadre d'une démolition-reconstruction, Pascale GUILLON demande quelles sont les justifications de l'exigibilité d'une taxe si la maison était déjà raccordée à l'assainissement collectif.

Pierre COCHONAT précise que la PFAC est appliquée sur la surface de plancher créée. Quand il y a une part de construction neuve, il apparaît normal qu'il y ait participation à la PFAC. Dans ce cas de démolition-reconstruction, Pascale GUILLON estime que cette chasse à la taxe est stupide.

Pauline GODET précise qu'une nouvelle délibération est présentée car il y avait une différence entre l'esprit de ce que l'exécutif souhaitait instaurer et la traduction juridique donnée dans le texte de la délibération initiale. La nouvelle proposition est un compromis permettant d'informer au mieux les usagers tout en prenant en compte le raccordement qui est le fait générateur de la taxe. Tous les pétitionnaires, qui ont une autorisation en cours, vont être informés qu'ils ont jusqu'à la fin de l'année pour demander leur raccordement. S'ils le font, ils se verront appliquer l'ancien tarif. La CCBS se prive momentanément d'une ressource qui permettait d'équilibrer le budget, mais la volonté est de ne tromper personne et de ne pas mettre les maires en difficulté. Après le 1<sup>er</sup> janvier 2024, si des ajustements sont nécessaires, le conseil d'exploitation aura toute latitude pour faire des propositions.

Pour Pierre COCHONAT, l'impact financier sera à évaluer. Actuellement, 30 communes ont instauré une PFAC qui rapporte 55 000 € par an.

Bruno FORT trouve injuste d'appliquer la PFAC sans tenir compte de la date de dépôt de permis de construire. Cela va pénaliser des usagers dont les projets s'étalent sur plusieurs années. Pour Pauline GODET, c'est pour permettre aux usagers de se raccorder avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024, et donc leur faire bénéficier des tarifs actuels, qu'un délai supplémentaire est accordé. Il est impossible de travailler sur la base des permis de construire, car les délais peuvent être prorogés de plusieurs années. La communication CCBS/communes doit permettre de recenser et informer tous les pétitionnaires concernés. Toutefois ce régime ne peut être que transitoire. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, les mêmes tarifs seront appliqués pour tout le monde.

Pierre COCHONAT souligne que la bonne information des usagers a été très importante dans la décision de reporter l'application de la PFAC du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour les communes qui n'ont pas de PFAC, Pascale GUILLON souhaite confirmation du fait que les pétitionnaires ont jusqu'au 31 décembre 2023 pour se raccorder gratuitement. Pauline GODET répond par l'affirmative.

➤ **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire décide de l'instauration de la PFAC selon les modalités définies ci-dessus.**

## **FINANCES :**

### **10. Délibération : Eau et Assainissement : durées d'amortissement des biens mobiliers et immobiliers.**

- ✓ Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.
- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Pierre ROUX rappelle que le Code général des collectivités territoriales prévoit que l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exercice des compétences transférées soient mis à disposition de la CCBS.

Il propose au conseil communautaire de fixer comme suit les durées d'amortissement des biens concernés concernant l'eau et l'assainissement :

• Réseaux d'assainissement (collecte)	50 ans
• Stations d'épuration (ouvrages de génie civil) :	
o Ouvrages lourds (agglomérations importantes)	40 ans
o Ouvrages courants, tels que bassins de décantation, d'oxygénation, etc.	30 ans
• Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport, la distribution (réservoir, pompage, chambre...) et le traitement de l'eau potable	40 ans

• Réseaux d'eau potable (adduction ou distribution)	60 ans
• Poste de relevage des eaux usées	20 ans
• Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation)	15 ans
• Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudières), installations de ventilation	10 ans
• Organes de régulation (électronique, capteurs, etc.)	5 ans
• Bâtiments administratifs (bureaux, accueil...)	20 ans
• Bâtiments techniques (hangars, ateliers, vestiaires...)	20 ans
• Bâtiments légers, abris	10 ans
• Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphonique	10 ans
• Mobilier de bureau	10 ans
• Appareils de laboratoires, matériel de bureau (sauf informatique), outillages	5 ans
• Matériel informatique	5 ans
• Engins de travaux publics, véhicules	8 ans
• Frais d'études et d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
• Bien d'une valeur inférieure à 1 500 €	1 an
• Reprise sur les subventions encaissées	Même durée que le bien concerné

➤ Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire décide de fixer les durées d'amortissement des biens mobiliers et immobiliers concernant l'eau et l'assainissement comme définis ci-dessus.

#### **11. Délibération : Mise en place d'une convention de versements périodiques d'acomptes avec l'Agence de l'Eau.**

- ✓ Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.
- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Pierre ROUX rappelle que la CCBS est désormais organisme collecteur des redevances pour pollution et modernisation pour le compte de l'Agence de l'Eau, soit environ 550 000 € par an.

Afin d'apporter une souplesse dans les modalités de perception et de reversement de ces redevances pour l'organisation comptable du gestionnaire, l'Agence de l'Eau propose à tous les organismes collecteurs la mise en place d'une convention de versements périodiques d'acomptes.

Cette convention permet ainsi de recevoir chaque année, avant le 1<sup>er</sup> décembre, un calendrier de reversement pour l'année N+1 qui tient compte des volumes facturés et des pourcentages d'encaissement dans le temps sur le territoire.

Elle permet également au gestionnaire d'éviter les risques de pénalités au-delà des 200 000 € collectés.

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire autorise la mise en place et la signature de cette convention de versements périodiques d'acomptes avec l'Agence de l'Eau.

#### **12. Délibération : Vote des subventions aux associations et organismes divers - Mise à jour.**

- ✓ Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.
- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Pierre ROUX rappelle que, par sa délibération n°D-2023-139 en date du 06 avril 2023, le conseil communautaire a voté le versement des subventions aux associations et organismes divers pour l'exercice 2023.

Il propose au conseil communautaire d'attribuer deux subventions supplémentaires liées à l'exercice de la compétence « Enlèvement des animaux errants et fourrière animale » :

- 1 000 € à l'association Les chats errants de Bugey-Sud.
- 1 000 € à l'association Les chats libres de Chambéry.

#### INTERVENTIONS :

Pierre BROUSSART demande quelles sont les fonctions exactes de ces deux associations.

Francine MARTINAT rappelle tout d'abord la volonté de proposer à toutes les communes, au cours du 2<sup>ème</sup> semestre, un conventionnement avec l'association « 30 millions d'amis ». L'intérêt est de pouvoir bénéficier d'une réduction lors de la stérilisation d'un chat (50 € au lieu de 100 € la stérilisation).

Ensuite, même s'il est parfois difficile d'obtenir une réponse rapide, ces deux associations bénévoles s'occupent de récupérer les chatons retrouvés et de les présenter à une famille d'accueil en vue d'une adoption. Elles aident également les communes au trappage des chats, et à bénéficier de forfaits adaptés auprès de certains vétérinaires locaux. L'année dernière, 150 chats ont été stérilisés par ces associations.

Francine MARTINAT précise que la stérilisation des chats incombe aux communes.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire attribue une subvention de 1 000 € à l'association Les chats errants de Bugey-Sud, et une subvention de 1 000 € à l'association Les chats libres de Chambéry.**

#### RESSOURCES HUMAINES :

##### **13. Délibération : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent de maître-nageur à temps complet (35 heures).**

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Pauline GODET rappelle que, par sa délibération n°D-2022-68 en date du 23 juin 2022, le conseil communautaire a créé un poste de maître-nageur à temps complet (35 heures).

A l'issue de l'analyse des candidatures reçues, il n'y avait aucune candidature de fonctionnaire répondant aux compétences attendues et décrites dans la publication du profil de poste.

Cependant, une candidate contractuelle titulaire du diplôme de BPJEPS-brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et des sports, détient ces compétences.

Elle propose au conseil communautaire d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent du grade d'éducateur territorial des APS, échelon 8<sup>ème</sup>, relevant de la catégorie hiérarchique B.

Le cas échéant, sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Elle sera employée à temps complet, pour une durée déterminée de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023. Cette durée pourra être renouvelée jusqu'à une durée maximum de 6 ans.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire autorise le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent du grade d'éducateur territorial des APS.**

##### **14. Délibération : Renouvellement des deux contrats de projets non permanents des conseillères numériques.**

- ✓ Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.
- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en oeuvre du projet commun.

Pauline GODET rappelle que, en 2021, pour simplifier la relation des usagers aux différents services publics, le conseil communautaire a autorisé de création des dispositifs Maison France Services et conseillers numériques.

Par sa délibération n° D-2021-69 en date du 17 juin 2021, le conseil communautaire a créé deux postes de conseillers numériques à temps complet. Dans ce cadre, deux conseillères numériques ont été recrutées par la CCBS sur la base d'un contrat d'une durée de 24 mois.

Considérant la volonté de la CCBS de reconduire le dispositif « Conseillers numériques » pour la période 2023-2026, elle propose au conseil communautaire de renouveler les contrats des deux agents qui arrivent à terme le 31 août 2023.

Le cas échéant, les deux agents verront leurs contrats renouvelés pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023. Ces deux emplois resteront classés dans la catégorie hiérarchique C (cadre d'emplois des adjoints administratifs), et la rémunération sera fixée par référence à ce cadre d'emplois.

Ces postes sont subventionnés à hauteur de 42 500 € par poste pour les 3 ans.

#### INTERVENTIONS :

Pierre BROUSSART demande un bilan chiffré et précis de ce dispositif par rapport aux objectifs assignés lors de la mise en place, précisant notamment la fréquentation et les bénéfices retirés par les usagers fréquentant les ateliers numériques.

Il rappelle que, dans le haut Valromey, la collaboration avec les conseillères numériques a cessé car l'offre proposée n'était pas adaptée aux besoins. L'organisation générale du service est à revoir pour répondre à la demande et à la disponibilité des usagers.

Il se montre sceptique sur l'efficacité de ce service par rapport à son coût pour la CCBS.

Sylvie SCHREIBER précise que le bilan du dispositif a été présenté en février en commission. Il y a eu énormément de demandes et l'organisation à mettre en face n'est pas simple à définir. L'objectif pour les trois prochaines années sera d'ajuster le dispositif pour être au plus près des besoins des habitants.

Pierre BROUSSART estime ce bilan insuffisant pour juger de l'efficacité de ce service, surtout compte tenu du coût qui va augmenter prochainement en raison de la dégressivité des subventions.

Pour Sylvie SCHREIBER, tout service a un coût pour la collectivité, mais il convient de souligner les retours positifs des habitants par rapport à ce service.

Pauline GODET propose de représenter le bilan qualitatif et quantitatif du dispositif au début de la séance du mois de juin.

Elle souligne le bilan qualitatif du dispositif et le fait qu'il soit plébiscité par les habitants. Sur le plan financier, le service est coûteux mais il permet d'aider un large public. Ce n'est pas un mauvais investissement. Le dispositif est en outre très complémentaire avec la Maison France Service.

Il est néanmoins tout à fait envisageable de repenser un cadre d'intervention, de refixer des objectifs et des orientations pour les trois ans à venir.

Dimitri LAHUERTA propose de transmettre le bilan de la conseillère numérique de Belley, et insiste sur la qualité du travail réalisé et l'intérêt de la démarche.

Il sera nécessaire d'aller plus loin, notamment dans le champ de la prévention pour la limitation des écrans.

Il pourrait être intéressant également de réfléchir à une organisation par bassins de services pour proposer d'autres programmes ou ateliers. Pauline GODET précise que la réflexion est engagée sur cette organisation, mais elle se heurte à la mobilité des publics concernés.

Henri SOUDAN fait un retour d'expérience des ateliers numériques réalisés à Groslée-Saint-Benoit. Les retours directs sont positifs de la part des usagers, et les ateliers profitent aux habitants des communes voisines. Il faut maintenir ce dispositif qui apporte un vrai service aux personnes qui en ont besoin.

André BOLON demande si les usagers qui ont bénéficié de ce service ont été interrogés pour avoir un retour d'expérience.

Sylvie SCHREIBER répond par l'affirmative.

- **Après en avoir délibéré, par 59 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Pierre BROUSSART et Frédéric CHIFFE), le conseil communautaire autorise le renouvellement des deux contrats de projets non permanents des conseillères numériques.**

## QUESTIONS DIVERSES :

### - Cabine de téléconsultation médicale :

Xavier VINCENT souhaite des éléments d'information sur le départ de la cabine de téléconsultation médicale.

Pauline GODET répond que, compte tenu de la faible fréquentation (233 consultations en 2022), en concertation avec la CPTS et le conseil départemental, la décision a été prise de laisser cet équipement à un territoire où il y a plus de tensions sur la demande de consultations.

C'était une opportunité saisie par la CCBS, tout a été fait pour que cet équipement s'ancre dans le territoire mais le succès n'a pas été au rendez-vous.

Il est dommage que le prestataire n'ait pas pu proposer des spécialistes en téléconsultation, cela aurait permis d'enclencher une autre dynamique.

Jean-Yves HEDON rappelle le choix politique fort du département de lutter contre la désertification médicale. Le constat est que les résultats de la cabine de téléconsultation médicale de Bugey-Sud ne sont pas ceux attendus, et ce pour diverses raisons. Il précise qu'une cabine de téléconsultation médicale qui fonctionne bien a entre 200 et 400 consultations par mois.

Le territoire a néanmoins eu le mérite d'essayer ce dispositif.

### - CLECT :

Marc GUILLAND évoque un courrier reçu, en tant que président de la CLECT, de la commune de Belley concernant le centre aquatique et conditions du transfert de cet équipement, et plus largement sur le pacte fiscal et financier.

Il précise qu'il apportera une réponse sur la partie technique de ce courrier qui concerne directement la CLECT. Pour les sujets politiques, il considère que c'est à la présidente de la CCBS de répondre si elle le souhaite.

Pauline GODET confirme que les sujets politiques seront traités au niveau CCBS.

Pour Dimitri LAHUERTA, il serait intéressant de communiquer ce courrier à tous les conseillers communautaires pour qu'ils disposent de tous les éléments d'information. Il précise que ce courrier vise à éclairer et à faire comprendre la situation de Belley par rapport aux conditions du transfert du centre aquatique, et à rappeler l'esprit de solidarité dont a fait preuve Belley lors des transferts de la GEMAPI ou de l'eau. Il y a beaucoup d'argent à la clef, et il est bien que tout le monde ait une bonne compréhension.

Xavier VINCENT considère que ce courrier exprime une différence de vision sur le transfert de compétence.

Dimitri LAHUERTA précise qu'il n'y a pas de polémique dans ce courrier, mais des faits. Certains membres de la CLECT avaient besoin d'éléments de compréhension sur la manière dont a été acté ce transfert et son impact pour Belley. Les éléments de ce courrier alimenteront les débats du futur pacte financier et fiscal.

Les élus conviennent que ce courrier sera diffusé à tous les conseillers communautaires, et qu'un temps d'échange sera consacré à ce sujet lors de la séance de juin.

### - Accueil des gens du voyage :

Nadine LAGRANGE VAN GELE demande un point d'information sur le dossier de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Pauline GODET précise que les représentants de l'ARTAG ont visité les sites pressentis (terrain de Madame MEUNIER entre Magnieu et Belley, et de Madame DELBE à Arboys en Bugey) pour accueillir l'aire d'accueil. La CCBS reste dans l'attente de leur avis écrit pour évaluer si les investissements à engager sont pertinents, et des estimations chiffrées du coût d'aménagement de ces aires.

Francine MARTINAT informe l'assemblée que les discussions ont débuté avec les services de l'Etat sur le prochain schéma départemental 2025.

La CCBS veut préciser l'intérêt des gens du voyage à transiter par le territoire. Il y a en effet de moins en moins de demandes de gens de voyages qui viennent désormais souvent par défaut. Il y a 3 passages fléchés cette année.

Dans ce contexte de réécriture d'un schéma départemental, Pauline GODET rappelle la volonté de la CCBS de ne pas investir plusieurs centaines de milliers d'euros pour aménager une aire d'accueil où les gens du voyage n'iront pas, surtout s'il se confirme qu'ils ne sont pas intéressés par le territoire, et qu'ils viennent ici parce que les conditions d'accueil ne sont pas suffisantes et satisfaisantes sur d'autres aires.

Il peut y avoir une alternative à discuter une éventuelle participation à l'entretien de ces aires mieux placées et utilisées.

Si l'obligation de créer une aire sur notre territoire est maintenue dans le prochain schéma, elle se fera là où l'investissement sera le moins important et où la probabilité qu'elle soit utilisée est la plus importante.

Pour l'heure, ce dossier est volontairement en stand-by dans l'attente de tous les éléments attendus.

Après réception et analyse de ces documents, le conseil communautaire sera saisi pour opérer les choix stratégiques. Dans l'attente, avec l'autorisation de la CNR, les gens du voyage seront installés sur l'ex-terrain du centre aquatique à Belley.

Pour Dimitri LAHUERTA, c'est encore Belley qui prend cette charge, et c'est une forme de solidarité envers tout le territoire.

Il souhaite savoir si, dans le cas où la CCBS ne figure plus dans le futur schéma départemental, est-ce que l'obligation légale de réaliser une aire d'accueil de grand passage sera levée.

Pauline GODET rappelle que les gens du voyage viennent à Belley car la plupart des services et équipements du territoire sont concentrés sur cette commune, et parce qu'il y a un terrain accessible et aménagé.

Concernant l'écriture du prochain schéma, il y a un constat qui permet d'argumenter une position sur l'inintérêt d'installer une aire de grand passage sur Bugey-Sud. Il n'est pas certain que les services de la préfecture entendent cet argumentaire, mais il faut tenter cette négociation pour éviter un investissement inutile. Un travail parallèle est mené sur les aires de sédentarisation pour montrer la volonté de la CCBS d'une part d'assumer ses responsabilités, et d'autre part de travailler sur les besoins réels des gens du voyage.

S'il est encore difficile de présager de ce que sera le schéma 2025, Francine MARTINAT souligne l'effort de la préfecture de mettre en place des groupes de travail pour recenser et identifier les besoins actuels des différentes communautés, notamment d'un point de vue sanitaire. Il y a une volonté et une écoute pour ne pas faire un copier-coller du précédent schéma.

Annie DELPON demande combien de caravanes sont aujourd'hui stationnées à Belley.

Francine MARTINAT répond que 60 caravanes sont installées, auxquelles il faut ajouter au moins deux véhicules par caravane. Les groupes sont moins nombreux que par le passé.

- **Parking du lac de Virieu-le-Grand :**

Yvette VALLIN demande un point d'information sur le nouveau parking du lac.

Régis CASTIN répond que les services travaillent actuellement sur l'optimisation du parking existant, le chiffrage est en cours. Pour l'autre côté de la route, l'agence départementale d'ingénierie a été missionnée pour travailler à la fois sur le nouveau parking, et sur la voie douce qui ira de Virieu jusqu'au lac. C'est une étude globale qui est demandée, et le nouveau parking ne sera pas réalisé cette année.

- **Evaluation du SCOT :**

Dans le cadre de l'évaluation du SCOT, Franck ANDRE-MASSE rappelle qu'un questionnaire a été envoyé aux élus. Il est à retourner pour le 8 juin pour avoir le temps de l'analyser.

- **Tour de France :**

Franck ANDRE-MASSE rappelle que toutes les questions techniques sont pilotées par la CCBS.

60 bénévoles seront nécessaires pour assurer une organisation de qualité. Il fait un appel aux bénévoles de toutes les communes. Les personnes intéressées doivent se rapprocher de la CCBS.

Avant de conclure Pauline GODET rappelle que la prochaine conférence des maires se déroulera le jeudi 15 juin à 17h00 et sera consacrée aux thématiques du foncier et de la police de l'urbanisme. Les maires qui ne pourraient être présents peuvent se faire représenter.

La séance est levée à 20h40.

Le secrétaire de séance,  
Georges BOUVIER



La présidente,  
Pauline GODET

